



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Facturation
électronique**



FINANCES PUBLICQUES

Facturation électronique dans la sphère locale et hospitalière

DDFiP des Vosges

24 mars 2026

SOMMAIRE

- 1. Qu'est-ce que la réforme de la facturation électronique ?**
- 2. Déploiement de la réforme dans la sphère publique**
- 3. Accompagnement des entités publiques**

Facturation électronique dans la sphère locale et
hospitalière

1

Qu'est-ce que la réforme de la facturation électronique ?

Contexte et avantages de la réforme

- Réforme structurante pour l'économie s'inscrivant dans la directive européenne ViDA
- Bénéfices multiples de la facturation électronique (FE)

La facturation électronique c'est plus juste, plus simple, plus efficace !



**Une gestion
quotidienne facilitée,**
avec une accélération
des échanges de
factures et un suivi
plus fin de leur
traitement



Un gain de productivité,
avec une plus grande
conformité des factures,
une diminution du temps
de traitement (saisie,
corrections des erreurs,
factures perdues...) et un
stockage unique



**Une concurrence
plus juste et plus
loyale,** au profit des
entreprises de
bonne foi et un
moyen de lutter
contre la fraude



**Une amélioration de la
trésorerie et du
pilotage comptable,**
grâce à la traçabilité
des factures et au plus
grand respect des
délais de paiement

Une facture électronique :

- Ce n'est pas un document PDF adressé par mail
- C'est une facture **émise, transmise et reçue sous forme dématérialisée**
 - ✓ **qui contient des données structurées** (*données organisées pour être lisibles automatiquement par les logiciels informatiques*)
 - ✓ **permettant de les exploiter électroniquement**
- 34 données obligatoires :

➤ Numéro de SIREN de l'émetteur de la facture.

NOUVEAU ➤ Numéro de SIREN du destinataire.

➤ Date d'émission de la facture.

➤ Numéro unique de la facture

NOUVEAU ➤ Mention de la catégorie de l'opération (prestation de service, vente ou les deux).

NOUVEAU ➤ Option pour le paiement de la TVA sur les débits.

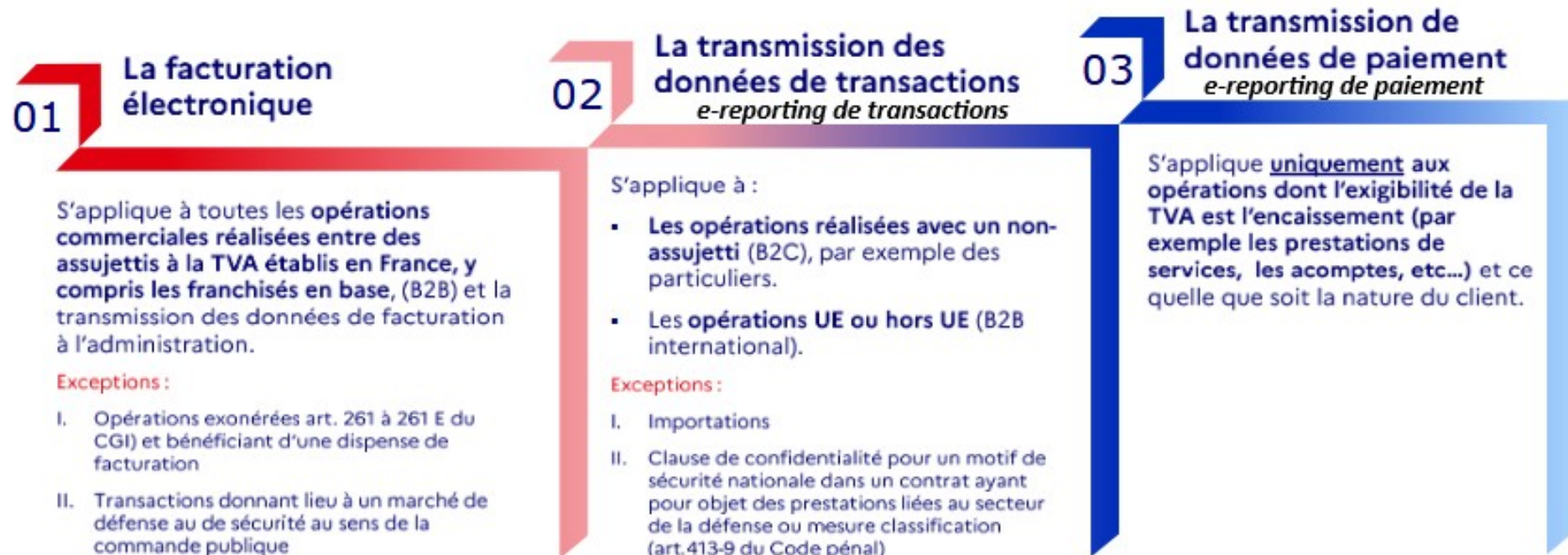
➤ Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe

➤ Taux de TVA à appliquer

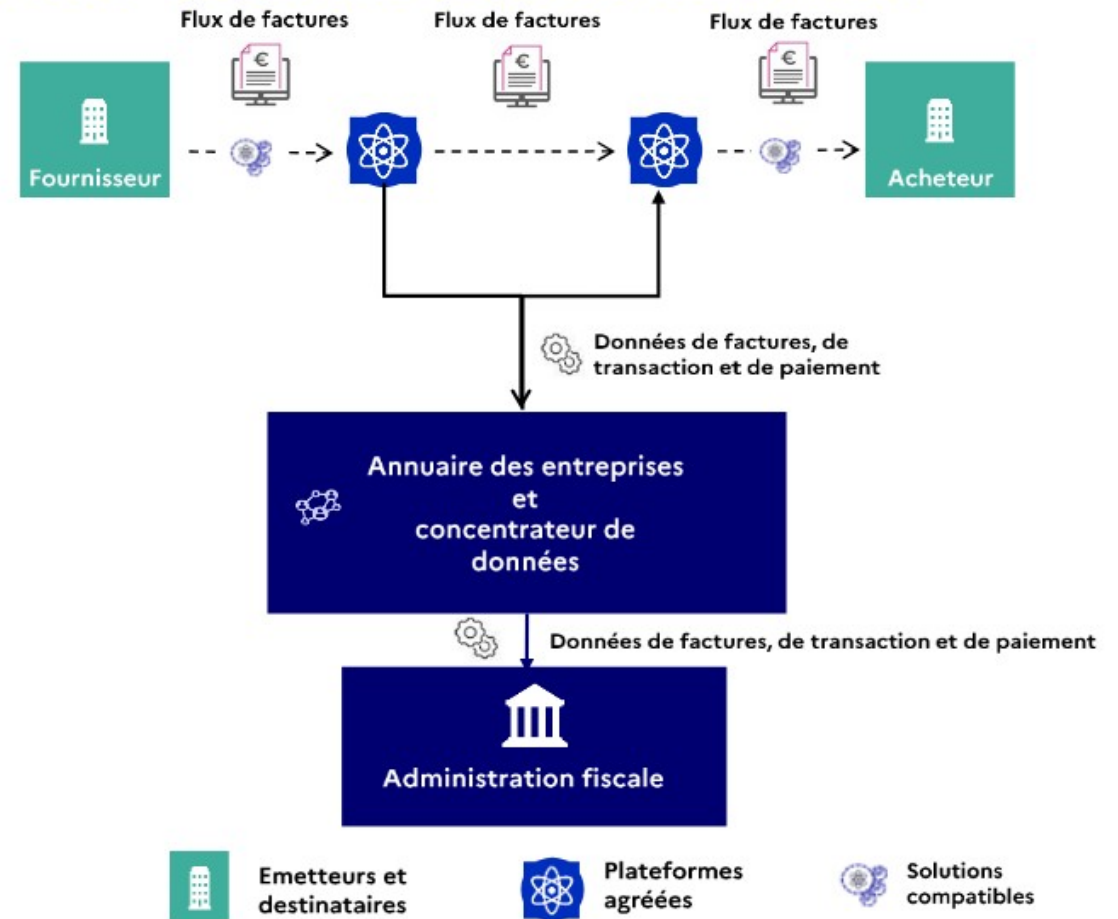
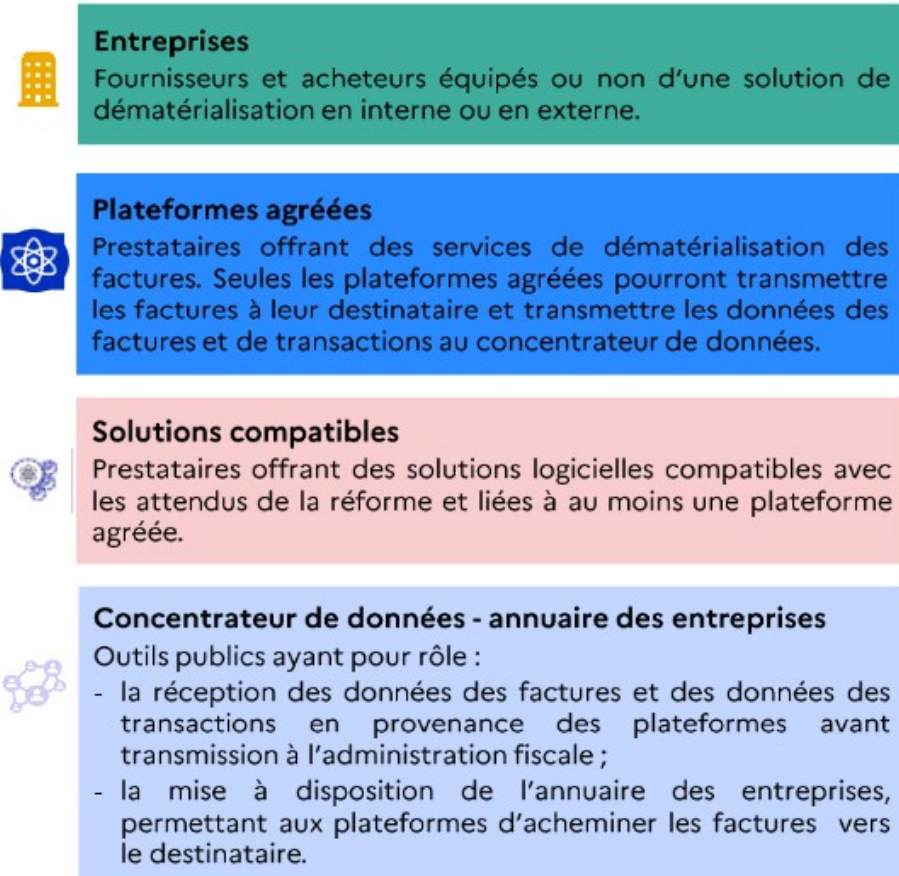
NOUVEAU ➤ Adresse de livraison du bien (adresse complète, y compris pays), si différente de l'adresse du client

Le périmètre de la réforme repose sur 3 volets

Facturation électronique si la transaction est assujetti à la TVA



Circuit général de transmission des factures et des données



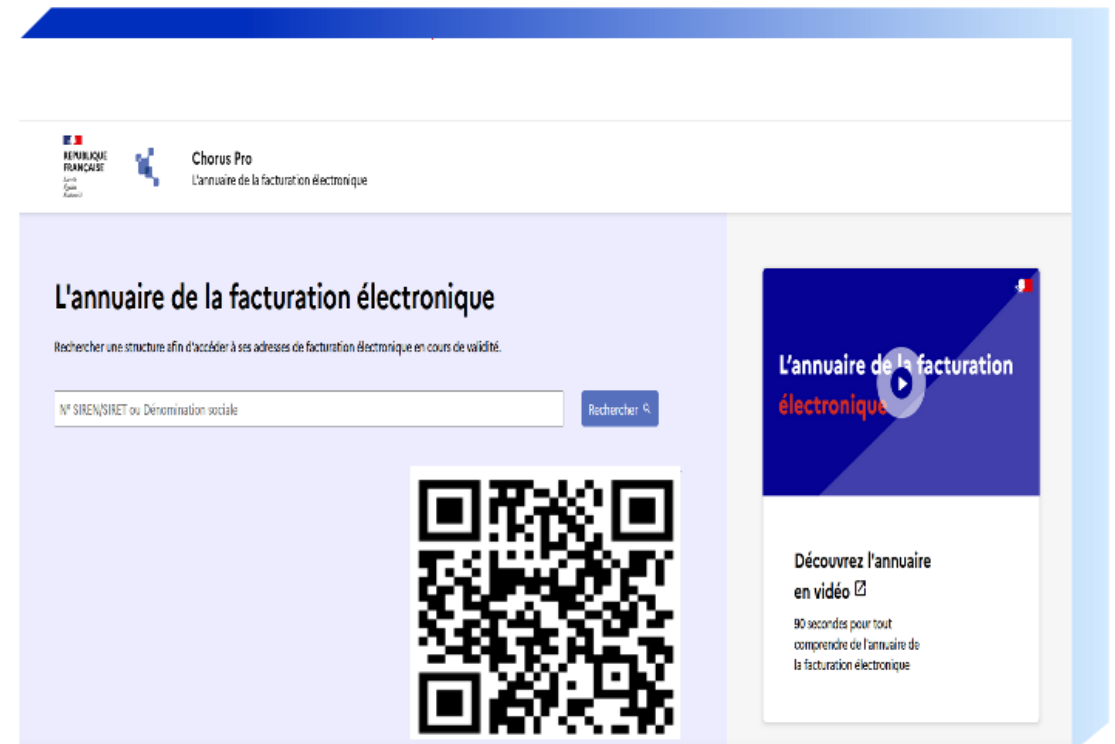
L'ouverture du service annuaire le 18 septembre 2025

L'annuaire central constitue le référentiel qui recense les entreprises et entités publiques assujetties aux obligations d'émettre et de recevoir des factures électroniques : pour chacune, il indique la plateforme agréée qui gère ses données et les adresses électroniques de facturation.

Il permet de :

- vérifier si une entreprise est concernée par la réforme ;
- identifier si elle a une plateforme de réception ;
- connaître son adresse électronique de facturation.

Accessible à l'adresse suivante
<https://facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire/#/>



Facturation électronique dans la sphère locale et
hospitalière

2

Déploiement de la réforme dans le sphère publique

Périmètre de la réforme : Ensemble des assujettis à la TVA

- **1^{er} septembre 2026**
- Collectivités territoriales, ESMS, hôpitaux, GCSMS, GIP, EPLE....
- Activités économiques et commerciales soumises à la TVA
 - Eau et assainissement
 - Location de salles
 - Ventes de bois
 - Blanchisserie
 - Portage de repas
 - Vente de médicaments
 -

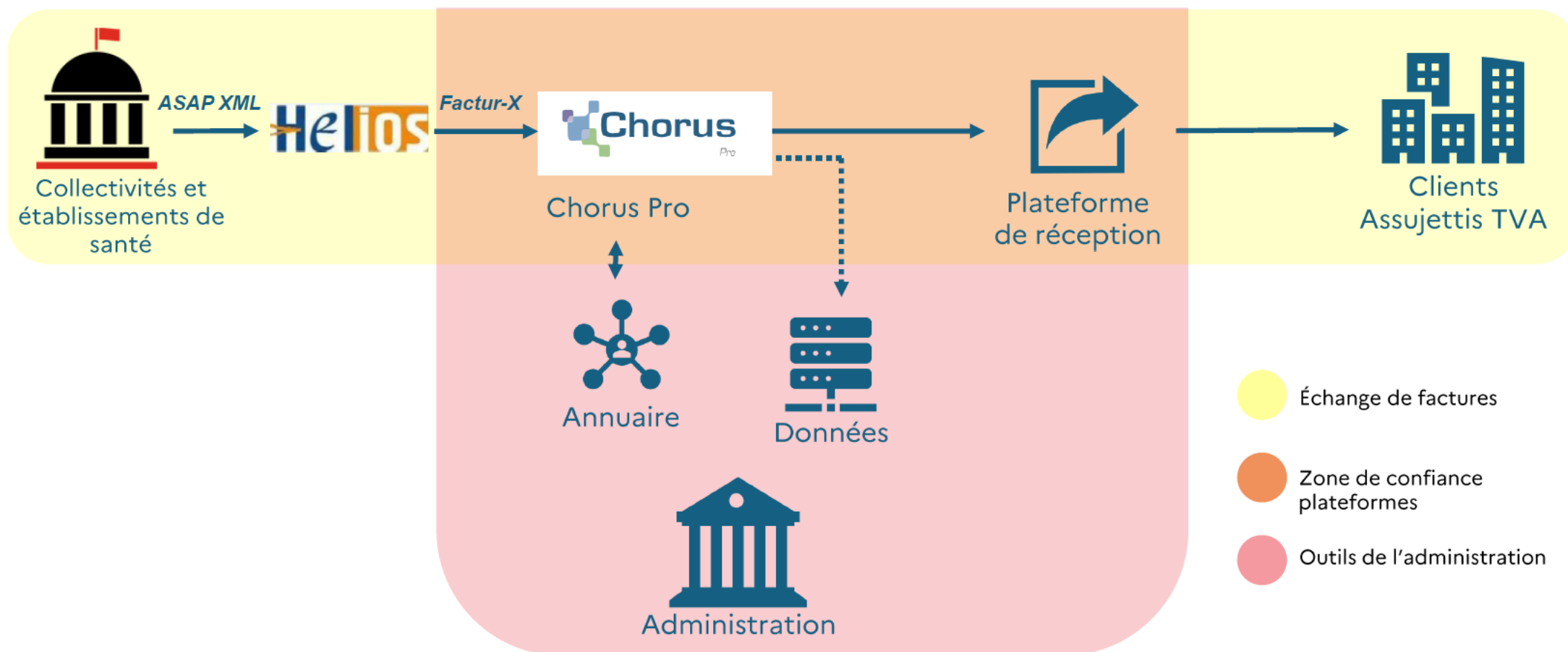
Confirmation du recours à Chorus Pro

- **Réception** des factures des entités publiques : **aucun changement**
 - **Recours obligatoire à Chorus Pro depuis 2017** pour les factures émises à l'encontre des entités publiques
- **Émission** des factures : **Chorus Pro** devient la plateforme d'émission des factures vers les entités assujetties à la TVA
 - Evolution de Chorus Pro pour répondre aux obligations de transmission des données portées par la réforme
 - Raccordement nécessaire à la plateforme

Raccordement à Chorus Pro

- **Entités sous Hélios : Hélios enverra les factures émises à Chorus Pro**
 - Evolution de l'application de gestion en 2026 et 2027
 - ➔ Générer des factures sous format Factur-X
 - ➔ Intégration du cycle de vie de la facture (rejeté/refusé/encaissé)
 - ➔ Répondre aux obligations de e-reporting
 - **Condition : recours au PES ASAP xml :**
 - ➔ Absence de transmission à Chorus Pro des factures PDF
 - ➔ Rapprochement des collectivités de leurs éditeurs pour passer au format xml

Circuit général d'émission des factures et des données



Raccordement à Chorus Pro

- **Factures émises hors Hélios :**



- Raccordement des systèmes d'information des entités publiques à Chorus Pro
- **Régies** facturant des prestations soumises à TVA :
 - ➔ Raccordement du système d'information de la régie à Chorus Pro
 - OU
 - ➔ Redéfinition du circuit d'émission des factures pour une intégration de celles-ci à Hélios

Facturation électronique dans la sphère locale et
hospitalière

3

Accompagnement des entités publiques

Se poser les bonnes questions :

- Quelles sont les **activités** de ma structure **soumises à TVA** ?
- Est-ce que ma structure est bien **raccordée à Chorus Pro** pour recevoir ou émettre des factures vers d'autres administrations ?
- Est-ce que le **PES ASAP d'Hélios** est déployé pour émettre mes factures au format requis par la réforme ?
- Si ma structure n'a **pas recours au PES ASAP d'Hélios**, est-ce que mon **logiciel de facturation permet de transmettre à Chorus Pro** les factures au format requis par la réforme ?

Accompagnement adapté

- De votre **CDL, comptable** et de la **DDFIP** :
 - Passage au PES ASAP
 - Explication de la réforme et de ses impacts
- **Flyer** à disposition sur le portail des collectivités
via le QR Code ci-dessous



Facturation électronique dans la sphère locale et
hospitalière

Merci de votre attention